

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 17 janvier 2022

Le lundi 17 janvier deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal légalement convoqué, devait se réunir en session ordinaire à la mairie. En raison des mesures gouvernementales concernant la lutte contre le Covid 19, la réunion se tient à la salle Testelin, sous la présidence de M. Anthony Vienne, premier adjoint. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz étant reconnu « cas contact », il ne lui est pas possible d'assister à la réunion.

Date de convocation du Conseil : 10 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Présents : Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Charles Autreaux, Hélène Delcroix, Stéphanie Moreaux, Régis Rocquet, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou.

Absents : Didier Debrabant (procuration à Charles Autreaux), Thierry Guyonnet (procuration à Régis Rocquet), Mehdi Hamida (procuration à Mireille Dupire).

Anthony Vienne sollicite un secrétaire de séance.

Marc Houzet propose sa candidature – candidature acceptée.

Anthony Vienne fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 23 novembre 2021.
- 2) Délibération « adhésion de la CCPM au SIAVED (infos en pièce jointe).
- 3) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant le vote du budget primitif 2022.
- 4) Avancement du dossier « transition énergétique ».
- 5) Bulletin municipal.
- 6) Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 23 novembre 2021.

Anthony Vienne propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2021. Celui-ci est validé.

2) Délibération « adhésion de la CCPM au SIAVED (infos en pièce jointe) ».

La délibération pour l'adhésion de la CCPM au SIAVED est retirée de l'ordre du jour. Anthony Vienne présente François Erlem, maire de Landrecies et vice-président du Pays de Mormal en charge de « la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». En raison d'une augmentation constante du coût d'enlèvement et pour appliquer les réglementations environnementales, la CCPM étudie actuellement la mise en place d'une nouvelle politique de ramassage des déchets ménagers.

François Erlem expose :

Le Pays de Mormal s'est fixé comme ambition, affichée dans son projet de territoire, de mieux gérer et trier ses déchets. Il devra être au rendez-vous des exigences réglementaires

et particulièrement sur le passage aux extensions de consignes de tri, à compter de janvier 2023.

Le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, la CCPM travaille à l'élaboration d'un Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui a vocation par différentes actions de réduire la quantité de déchets.

Le passage aux extensions de consignes de tri nécessite d'avoir un centre de tri agréé citéo pour continuer de percevoir les soutiens financiers citéo ; recette essentielle dont la communauté de communes ne peut se priver (700 000 euros).

Le SIAVED permettra, avec son futur centre de tri, de répondre à la réglementation et de continuer à percevoir les soutiens financiers Citéo.

Les extensions impliquent que des déchets tels que les pots de yaourt, films, barquettes iront alors dans le tri sélectif. Cela va avoir un impact sur la collecte.

Confrontée à une hausse constante et conséquente du coût du budget lié aux déchets (hausse des tonnages, des taxes TGAP...), la CCPM s'est fixée comme objectif de maîtriser son budget « déchets »

Actuellement, les recettes de la TEOM ne couvrent pas les dépenses et la part financée par le budget général pourrait atteindre les 1,2 millions d'euros en 2022.

Face à ce constat, un groupe de travail lié aux déchets a été mis en place. Composé d'une dizaine d'élus représentatifs du territoire et accompagnés par un bureau d'étude compétent en la matière, ce groupe travaille sur l'ensemble des sujets en gardant comme cap les différents objectifs expliqués précédemment.

Le Pays de Mormal s'est engagé pour une tarification incitative, présente dans le pacte fiscal et financier voté en conseil communautaire en décembre dernier.

Le coût des déchets augmente considérablement et pour éviter un maximum le recours à une augmentation de la fiscalité liée aux déchets, les membres du groupe déchet ont ciblé un scénario de collecte qui semble le plus approprié pour le territoire (ordures ménagères en porte à porte, tri sélectif et verre en points d'apport volontaire).

La CCPM a initié une consultation auprès de la population jusqu'au 31 décembre présentant différents scénarii possibles. Consultable sur le site de la communauté, cette enquête doit permettre d'enrichir le débat et d'avoir un retour de la population sur ce sujet. Concertation, communication et pédagogie sont de mise sur ce dossier important d'un point de vue environnemental et également budgétaire.

Suite à cette présentation, un débat « questions-réponses » a permis un échange sérieux et complet pour un premier éclairage sur ce dossier qui concerne l'ensemble des habitants du pays de Mormal.

3) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant le vote du budget primitif 2022.

Anthony Vienne propose à l'assemblée, dans l'attente du vote du budget 2022, d'autoriser Didier Debrabant, maire à régler les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2021 avant le vote du budget primitif 2022.

Résultat du vote : 13 voix pour (Monsieur le Maire ne participe pas au vote – la procuration n'est pas prise en compte).

4) Avancement du dossier « transition énergétique ».

Noël Delleaux présente l'avancement du dossier « transition énergétique ». Il revient sur la réunion de travail qui s'est tenue avec Amélie Fontaine architecte en charge de ce dossier. Après un bref rappel des décisions prises sur les futures localisations, Noël

Delleaux présente l'implantation imaginée pour la future chaufferie, le choix des matériaux biosourcés (briques de chanvre, paille et double flux) auxquels s'ajoutent une extension de bâtiment de 60 m², adossé à la maison du temps libre. Au regard des coûts estimés, un recalibrage est d'ores et déjà sollicité. Deux scénarios seront proposés lors d'une prochaine réunion du conseil.

5) Bulletin municipal.

Noël Delleaux présente la maquette du prochain bulletin municipal.

6) Questions diverses et tour de table.

Anthony Vienne, informe :

- Mademoiselle Delphine Godefroid a débuté ce jour sur un poste service civique de 9 mois,
- Didier Debrabant a signé avec le représentant de la fondation du patrimoine une convention permettant un appel aux dons pour la maison du sabotier. Pour mémoire le projet de restauration est subventionné à 70 % par la Région des Hauts de France et par le Département du Nord. L'objectif de la collecte a été fixé à 20 000,00 euros. Ce montant devrait nous permettre d'engager la commune pour un montant d'environ 20% (soit moins de cent euros par habitant). Pour voir l'évolution de cet engagement participatif, on peut se rendre sur le site de la fondation du patrimoine « Jolimetz, maison du sabotier ».
- Nous accueillerons le vendredi 1 avril à 19 heures un spectacle de lecture-musicale autour de l'œuvre de Stevenson (financement pris en charge par le Pays de Mormal).
- Le planning des ateliers organisés par le Relais Petite Enfance du Pays de Mormal (ancien RAM) a été affiché en mairie pour les mois de janvier et février : ateliers se déroulant au Quesnoy.

Hélène Delcroix : présente pour information le projet porté par la ferme du Rond Quesne en partenariat avec l'association « bio-sens local » : espace de transformation de produits bios. Informe de la possibilité pour les associations de bénéficier de subventions par le biais du fond de développement de la vie associative.

Edith Glasse : s'interroge sur la répartition des coûts de chauffage pour l'église entre la paroisse et la commune. Marc Houzet précise que la paroisse du Quesnoy assure durant les travaux de l'église du Quesnoy une partie des frais de chauffage.

Mireille Dupire :

- Informe que le téléthon 2021 a rapporté un bénéfice de 1193,46 euros,
- Annonce le prochain parcours du cœur le 2 ou 9 avril prochain, nous avons eu de nombreux retours positifs concernant la distribution du colis des aînés,
- Revient sur le Jol-fest du 24 septembre 2021 et informe d'une prochaine commission « fêtes » ce lundi 24 janvier à 19 heures,
- Informe des difficultés pour le nettoyage des classes en raison de l'arrêt d'un agent.

Marc Houzet :

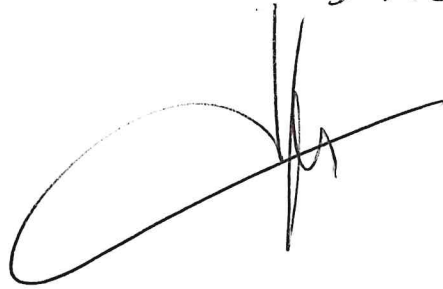
- Fait un point sur les travaux de la salle Testelin,
- Informe sur les raisons de l'interruption de l'éclairage public au carrefour de l'Opéra par le Département du Nord et précise que le cheminement « doux » est en cours de réalisation le long de la chaussée Brunehaut.

Charles Autreaux :

- Signale un problème technique pour le fonctionnement du feu rouge rue du Pavé.
- Signale des trous en formation chemin des Béguines et au carrefour entre le chemin des Béguines et la rue Mortreux.

Fin de la réunion : 22 heures 35

L'adjoint au Maire,
A. Vienne

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical line on the right, with a horizontal stroke crossing both.